



# MAIRIE DE RIEUX EN CAMBRESIS

Tel : 0327371508 Mail :  
[mairie@rieuxencambresis.fr](mailto:mairie@rieuxencambresis.fr)

## ACCUEIL DE LOISIRS 2022

Madame, Monsieur,

Cette année l'Accueil de Loisirs sera organisé par la Commune et fonctionnera 3 semaines du Lundi 11 Juillet au Vendredi 29 Juillet 2022 de 09 heures à 17 h 00.

Les enfants nés entre le 1<sup>er</sup> Janvier 2009 et le 31 Décembre 2017 seront accueillis tous les jours de la semaine (sauf le Samedi) de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h. L'après-midi nous assurerons un goûter et une boisson. La cantine fonctionnera le midi. Les parents qui désirent mettre leur enfant à la cantine devront acheter des carnets de tickets repas en Mairie et remettre ceux-ci au moniteur responsable le **Lundi matin pour la semaine suivante**. Le prix du ticket repas est de 3,60€. Suite aux directives de la Caisse d'Allocations Familiales de Cambrai les tarifs ont été fixés comme suit :

Soit pour les 3 semaines

Pour un quotient familial inférieur ou égal à 369 €,

112 heures x 0,13 € = **13,56 €**

Pour un quotient familial de 370 € à 499 €,

112 heures x 0,18 € = **20,16 €**

Pour un quotient familial de 500 € à 700 €,

112 heures x 0,24 € = **26,88 €**

Pour un quotient familial de 701 € à 800 €,

112 heures x 0,29 € = **32,48 €**

Pour un quotient familial de 801 € à 1.080 €,

112 heures x 0,35 € = **39,20 €**

Pour un quotient familial supérieur à 1.080 €,

112 heures x 0,39 € = **44,80 €**

Pour les enfants n'habitant pas la commune et ne fréquentant pas l'école 80 € pour 3 semaines

Le carnet de santé de l'enfant devra obligatoirement être présenté au moment de l'inscription afin de vérifier la conformité des vaccins suivants : antidiptérique, antitétanique, antipoliomyélitique, antituberculeux BCG ainsi que la fiche sanitaire, l'attestation signée du règlement intérieur et de l'annexe, l'attestation d'assurance et la notification de la CAF indiquant le montant de votre quotient familial.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués

Le Maire,  
Michel MOUSSI



**Après avoir pris connaissance des modalités de l' ALSH 2022**

**BULLETIN D'INSCRIPTION**

Inscription en Mairie AVANT LE 07 Mai date limite impérative

Accompagné des frais d'inscription

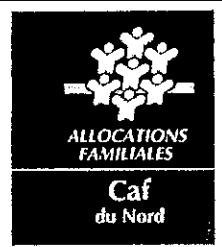
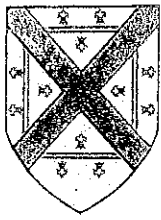
**Toute inscription après cette date sera refusée (le nombre d'enfants sera limité à 90)**

NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Présence à la cantine tous les jours OUI - NON



## COUPON REPONSE

---

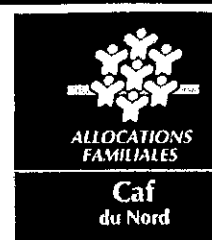
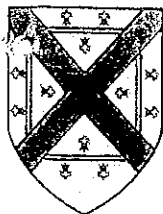
Je soussigné (Nom Prénom) \_\_\_\_\_

Atteste avoir reçu le règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Rieux-en-Cambrésis ainsi que l'annexe.

Pour l'enfant \_\_\_\_\_

Fait à Rieux-en-Cambrésis, le \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_



## **REGLEMENT INTERIEUR 2022**

### **Structure responsable**

L'accueil de Loisirs est organisé par la Commune de Rieux-en-Cambrésis. La Mairie est responsable du fonctionnement de l'ALSH. Elle est propriétaire des bâtiments mis à disposition.

### **Direction et animation**

L'ALSH est dirigé par un directeur Monsieur Kévin BURY titulaire du BAFD. Le nombre d'animateurs (trices) sont recrutés en fonction de l'effectif global. Un(e) animateur (trice) pour 8 enfants moins de 6 ans et un(e) animateur (trice) pour 12 enfants de plus de 6 ans.

### **Horaires de l'accueil de loisirs**

Les heures durant la journée sont de 9 à 12 heures pour le matin et de 14 à 17 heures pour l'après-midi avec possibilité au choix de prendre le repas à la cantine. L'ALSH fonctionne du 11 au 29 Juillet 2022.

### **Locaux**

Les classes de l'école Jean Jaurès sont disponibles.

Dans l'enceinte des locaux, un préau, des toilettes, une cour et la cantine.

La commune a contracté une assurance couvrant les garanties en responsabilité civilité pour le personnel et les enfants. Les participants doivent être personnellement assurés par le biais d'une assurance individuelle extrascolaire et transmettre une attestation.

L'assurance des locaux est prise en charge par le Commune.

### **Modalités d'inscription et d'admission**

#### **Inscription**

L'inscription s'effectue auprès du secrétariat de la commune aux heures d'ouverture. Le Centre accueille tous les enfants sans exception y compris les extérieurs. Les tarifs applicables conformément à la convention LEA signée avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord sont basés sur le quotient familial mensuel du ménage.

#### **Admission**

L'ALSH accueille les enfants nés entre le 1<sup>er</sup> Janvier 2008 et le 31 Décembre 2016.

**L'inscription est définitive lors de la remise des documents dûment complétés et signés :**

- **La fiche sanitaire de l'enfant**
- **La copie du carnet de santé**
- **Le coupon réponse concernant le règlement intérieur**
- **L'attestation d'assurance**

### **Organisation de l'accueil**

Un planning est remis à chaque famille détaillant toutes les activités proposées à l'enfant. Il est préférable de le munir d'une tenue adaptée aux conditions atmosphériques (chapeau, K-way). Les repas ne sont pas obligatoires. Un service de restauration est proposé et assuré par API RESTAURATION. Les tickets de cantine sont à remettre au directeur ou animateur (trice) le lundi matin pour les repas de la semaine suivante. Un pique-nique est demandé pour certaines sorties selon le planning.

Tous les jours les animateurs veillent à faire des pauses régulièrement afin de désaltérer les enfants. Des informations ou communications sont transmises par affichage régulièrement.

Aucun enfant n'est libéré seul en fin de journée. Seule une autorisation des parents est prise en considération. Il est préférable de bien noter les personnes susceptibles de reprendre les enfants. Aucun enfant sera remis à une personne n'étant pas mentionnée sur la fiche.

Pour tout vêtement égaré à la fin de l'accueil de loisirs, le directeur se charge de remettre l'ensemble en Mairie. Les parents peuvent durant les jours suivants récupérer leurs biens. Nous déclinons toute responsabilité concernant le port d'objets de valeur ou téléphone. Il est préférable de les laisser à la maison.

### **Sorties à l'extérieur**

Les sorties sont adaptées pour chaque tranche d'âges.

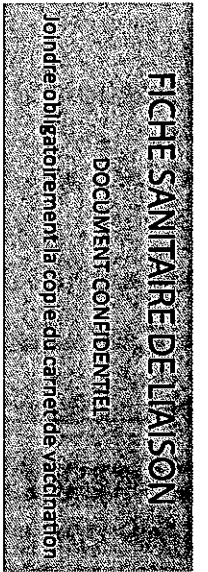
### **Dispositions sanitaires**

Les enfants doivent avoir leurs vaccins à jour. Des autorisations sont remises aux parents afin que la direction prenne les dispositions en cas d'urgence. Les parents sont immédiatement informés, le SAMU ou les pompiers si nécessaire.

Aucun traitement médical ne sera remis à l'enfant sauf par le biais d'un certificat médical.

### **Exclusion**

Aucun enfant ne sera exclu. Ils sont en vacances sauf en cas d'impolitesse grossière, de non-respect envers les autres, de discrimination ou de maltraitance physique ou moral.



NOM DU MINEUR : .....

PRENOM : .....

DATE DE NAISSANCE : ..... / ..... / .....

SEXE : M  F

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles concernant votre enfant (l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs en séjour de vacances ou en accueil de loisirs).

1-VACCINATION (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)

VACCINATIONS OBLIGATOIRES	Oui	Non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Coqueluche	
Tétanos				Haemophilus	
Poliovyrélite				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
				Hépatite B	
				Pneumocoque	
				BCG	
				Autres (préciser)	

SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

2-RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR

Poids : .....kg ; Taille : .....cm (informations nécessaires en cas d'urgence)

Suit-il un traitement médical pendant le séjour ?  Oui  Non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice).  
Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

ALLERGIES : ALIMENTAIRES  oui  non

MÉDICAMENTEUSES  oui  non

AUTRES (animaux, plantes, pollen) :  oui  non

Précisez : .....

Si oui, joindre un certificat médical précisant la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir.

Le mineur présente-t-il un problème de santé, si oui préciser  oui  non

3-RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Port des lunettes, de lunettes, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énurésie nocturne, etc...

.....

4-RESPONSABLES DU MINEUR

Responsable N°1 : NOM : ..... PRÉNOM : .....  
 ADRESSE : .....

TEL DOMICILE : ..... TEL TRAVAIL : .....  
 TEL PORTABLE : .....

Responsable N°2 : NOM : ..... PRÉNOM : .....  
 ADRESSE : .....

TEL DOMICILE : ..... TEL TRAVAIL : .....  
 TEL PORTABLE : .....

NOM ET TEL MEDECIN TRAITANT : .....

Je soussigné(e)....., responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. J'autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de ce mineur.

Date : ..... Signature : .....